



Assemblée générale de copropriété

Par **CANNES06**, le **08/07/2021** à **11:29**

Bonjour
Un copropriétaire absent à l'assemblée générale peut-il se faire élire au conseil syndical.
Les frais d'adhésion à une association de défense de copropriétaires sont-ils déductibles des impôts fonciers ?
Merci pour votre réponse
Cordialement

Par **amajuris**, le **08/07/2021** à **13:02**

bonjour,
si ce copropriétaire était conditit, il peut être élu par l'A.G. même en son absence.
à votre seconde question, je pense que non mais vous pouvez consulter ce lien du trésor public sur ce sujet: [revenus fonciers charges déductibles](#)
salutations